

Affaire : ML CONSEILS ESQ

Dossier n° : 23/00171

AUDIENCE D'ADJUDICATION DU 7 FEVRIER 2024 – 9H30

DIRE INFORMATIONS SUR LA TAXE FONCIERE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le huit janvier

Au Greffe du Tribunal judiciaire de VERSAILLES, et par devant Nous Greffier soussigné,

A comparu **Maître ELISA GUEILHERS, membre de la SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT**, demeurant 21 Rue des Etats Généraux à VERSAILLES (78000), Avocat près le Tribunal Judiciaire de ladite ville, Toque 96, et avocat de :

La SELARL ML CONSEILS représentée par Maître Cosme ROGEAU, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 818 851 925, dont le siège est sis 26 rue Hoche, 78000 VERSAILLES, es-qualité de Liquidateur Judiciaire de :

Fonction à laquelle elle a été désignée par Jugement du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 16 Mai 2023.

Laquelle a dit :

Que pour compléter les renseignements contenus au cahier des conditions de vente, elle dépose la copie des informations concernant la taxe foncière transmise par le liquidateur judiciaire.

Et elle a signé sous toutes réserves.

Déclaration des créances à titre définitif :

Réf de recvrt	n° de rôle n° d'AMR	Impôt	Période d'imposition	Etat de la créance	Garantie	Montant	
						Droits	Pénalités
		Taxe d'habitation	01/01/2020-31/12/2020		Privilégiée	516,00 €	0,00 €
		Taxe d'habitation	01/01/2021-31/12/2021		Privilégiée	519,00 €	0,00 €
		Taxe foncière	01/01/2022-31/12/2022		Privilégiée	21 272,00 €	0,00 €
					Sous-total	22 307,00 €	0,00 €
					Total	22 307,00 €	

TH = 1035 TF = 21272

Déclaration des créances à titre provisionnel :

Impôt	Période d'imposition	Garantie	Montant	
			Droits	Pénalités
Taxe d'habitation	01/01/2023-31/12/2023	Privilégiée	525,00 €	0,00 €
Taxe foncière	01/01/2023-31/12/2023	Privilégiée	24 463,00 €	0,00 €
Cotisation Foncière des entreprises	01/01/2023-31/12/2023	Privilégiée	3 850,00 €	0,00 €
		Sous-total	28 838,00 €	0,00 €
		Total	28 838,00 €	